

N° de Licence : _____

Identité du pratiquant

Nom d'usage : _____

Nom de naissance : _____

Prénom : _____

Sexe : Masculin Féminin

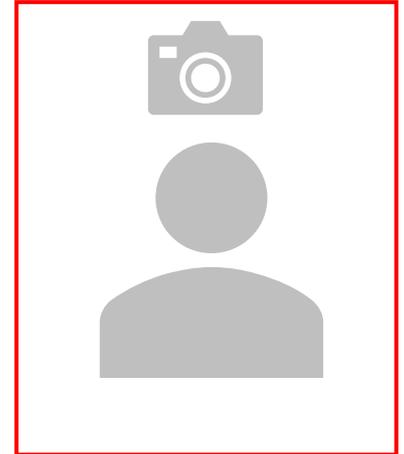
Date de naissance : _____

Pays de naissance : _____

Ville de naissance : _____

Nationalité : _____

Adresse postale : _____



Code postal : _____ Ville : _____

e.mail : _____ Téléphone : _____

Représentant légal (pour les mineurs) / Personne à prévenir

Nom : _____ Nom : _____

Prénom : _____ Prénom : _____

Téléphone : _____ Téléphone : _____

Profession : _____ Profession : _____

Lien de parenté : _____ Lien de parenté : _____

Type de Licence

École de glace – 240€

1er licence, 2011 et après

U7 – 240€

2019 et après

U9 – 330€

2017 / 2018

U11 – 445€

2015 / 2016

U13 – 445€

2013 / 2014

U15 – 455€

2011 / 2012

U18 – 505€

2008 / 2009 / 2010

U20 – 505€

2006 / 2007

Loisir débutant – 200€

2012 et avant

Loisir intermédiaire – 440€

2009 et avant

Loisir confirmé – 440€

2009 et avant

Féminin + Loisir – 331€

2011 et avant

Féminin 5V5 Élite – offert

2011 et avant

Division 3 – offert

2007 et avant

Table de marque – offert

2008 et avant

Arbitre non joueur – offert

2008 et avant

Dirigeant (responsable d'équipe non joueur) – offert

2008 et avant

Information complémentaire

INFOS SANTÉ

Allergies : Oui Non

Si oui, lesquelles ? _____

AUTORISATION PARENTALE DE DÉPLACEMENT

Je soussigné, Madame, Monsieur : _____

Demeurant : _____

e.mail : _____ Téléphone : _____

Déclare, en ma qualité de mère, père, tuteur,

autoriser l'enfant : _____

à participer aux déplacements organisés par le HCC (bus, minibus...)

J'autorise les responsables du HCC, ou encadrant responsable à prendre les mesures rendues nécessaires par l'état de l'enfant (transport, traitements médicaux, hospitalisation, intervention chirurgicale, anesthésie générale...) suite à un accident ou un malaise survenu en cours de match ou à l'entraînement.

AUTORISATION DE DROIT À L'IMAGE ET AU SON

Je soussigné.e, Mme, M : _____

Père, Mère, Tuteur légal de l'enfant (si mineur) : _____

Autorise N'autorise pas

Le HCC à utiliser des photos ou vidéos réalisées lors des différentes activités organisées par le club (match, entraînement, manifestation...), à des fins de promotion du Hockey sur Glace et de l'association. Ces images sont susceptibles d'être utilisées par ces entités sur différents supports (site Internet, réseaux sociaux, panneaux d'affichage, vidéos ...) et ce, durant dix ans.

L'autorisation pourra être retirée à tout moment en s'adressant au secrétariat du club.

Date et Signature du représentant légal (précédé de la mention « lu et approuvé ») :

EXPLOITATION DES DONNÉES PERSONNELLES

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), vous avez un droit d'accès, de rectification, de suppression et d'opposition au traitement des informations vous concernant.

Pour exercer ces droits, vous pouvez contacter le secrétariat du club.

Court Règlement Intérieur du HCC

Le HCC est un club de sport, son but est de former et faire progresser les jeunes hockeyeurs, afin que ceux-ci puissent s'épanouir pleinement dans la pratique de leur sport. Les comportements perturbant les entraînements, la vie du club et allant à l'encontre de l'esprit sportif et collectif sont inadmissibles, de la part des joueurs et de leur famille.

Dorénavant, tous les actes non sportifs des jeunes, que ce soit chamailleries, insultes ou malveillances envers les biens et les personnes physiques ou morales, porteront à conséquences, pouvant aller de l'avertissement, du banc de match, à l'éviction temporaire ou définitive du club.

COMPORTEMENT DU JOUEUR A DOMICILE COMME EN DÉPLACEMENT :

- Respecter les horaires des matchs et entraînements.
- Répondre à une convocation, justifier toute absence ou départ d'une séance d'entraînement.
- Participer de manière assidue aux entraînements (glace, hors glace et théorie), afin de ne pas ralentir l'activité en cours de saison.
- S'assurer de la conformité de son équipement, avoir une gourde en bon état pour chaque séance (glace + hors-glace) et avoir une tenue adaptée (short / jogging / baskets de sport) lors des séances de hors-glace.
- Il doit respecter les consignes données par les entraîneurs.
- Il doit avoir une attitude correcte et polie envers : le coach, les arbitres, pendant et après les matchs, les adversaires, les membres de son équipe, les officiels de la table de marque, les spectateurs, le personnel de la patinoire, les dirigeants. En toutes circonstances, un manque avéré de respect ou une insulte envers un entraîneur, un dirigeant ou le Club lui-même entraînera l'éviction du Club. En particulier, cette disposition s'applique aux propos affichés sur les réseaux sociaux informatiques, quel que soit le nombre de lecteurs directs des propos.
- Il doit être irréprochable pendant les matchs et les entraînements. En match, toute sanction pour contestation, propos déplacé, insulte, menace, brutalité ou tentative de brutalité envers les arbitres, joueurs (adverses et de sa propre équipe), entraîneurs, dirigeants ou spectateurs, pourra entraîner des sanctions internes et le remboursement en tout ou partie des amendes infligées au Club. Cette mesure devient automatique si la sanction intervient en dehors du match.
- Il ne doit pas se battre dans les vestiaires, dans l'enceinte sportive, ni dans les transports. Il ne doit pas porter de coups, ni infliger de blessures volontaires.
- Il ne doit pas voler, ni utiliser le matériel d'autrui sans son autorisation.
- Il ne doit pas dégrader volontairement le matériel, les locaux, l'équipement du club ou celui de ses coéquipiers. Toute dégradation devra être signalée immédiatement à l'encadrement.
- Il ne doit pas détenir de stupéfiants, ni de produits dopants, ou en fournir à ses coéquipiers

En cas de non-respect de ces devoirs ou toute autre faute ou agissement non prévu par le présent règlement mais considéré comme répréhensible, le joueur accepte toutes les conséquences sportives décidées par son entraîneur et/ou le Bureau Directeur. La sanction pourra aller de l'exclusion temporaire des matchs ou des entraînements à l'exclusion définitive du club. Les sanctions prises seront communiquées à toutes les parties concernées.

COMPOSITION DES ÉQUIPES :

- Seuls les entraîneurs désignent les joueurs qui participent aux matchs, selon la règle : présence aux entraînements + travail fourni sur la glace comme hors-glace + discipline + niveau.
- Seuls les entraîneurs choisissent de faire participer un joueur aux entraînements et aux matchs de la catégorie supérieure.

Le présent règlement s'applique également aux parents, qui s'assureront de le faire respecter à leur.s enfant.s.

L'accès des vestiaires est interdit aux parents et aux personnes étrangères au club, à l'exception des catégories U7 et U9, où les parents peuvent aider leur enfant à s'équiper dans les vestiaires.

L'accès des bords de piste et du banc des joueurs pendant les entraînements et les matchs est interdit à toutes personnes (parents, joueurs), sauf autorisation de l'arbitre (inscrit sur la feuille de match) et de l'entraîneur.

INSCRIPTION – LICENCE :

Le joueur doit être licencié auprès de la FFHG, et à jour de ses cotisations sous peine de suspension par le club.

En signant ce document, vous en acceptez les termes et conditions

Signature du licencié.e

Date : _____

Signature du représentant légal